

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-32 :

Plateau de Frescaty : lancement d'un marché de gardiennage en groupement de commandes avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la délibération du 16 décembre 2013 approuvant un Plan Directeur d'Aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL, qui fixe les conditions d'une gestion « en bon père de famille » du site, en date du 2 juillet 2013,
VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne Base Aérienne 128,
VU l'acte de cession en date du 31 mai 2016 entre l'EPFL et Metz Métropole actant Metz Métropole comme propriétaire d'environ 21 ha du Plateau de Frescaty,
VU la convention constitutive d'un groupement de commandes "Gardiennage du Plateau de Frescaty" entre l'EPFL et Metz Métropole,
CONSIDERANT la copropriété du site entre Metz Métropole et l'EPFL et la nécessité de le garder,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le futur accord cadre à bons de commandes en groupement de commandes, avec le prestataire retenu par l'EPFL, coordonnateur du groupement de commande de gardiennage et surveillance globale du site, pour un montant minimum fixé à 50 000 € HT par an et un maximum de 500 000 € HT par an à la charge de Metz Métropole, sur une durée d'un an renouvelable 3 fois maximum.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 27 – Participation au fonctionnement du projet de colocations solidaires par l'AFEV permettant de faciliter l'accès au logement des jeunes. Annexe : Convention.	1 1	
Point 28 – Participation de MM au financement du FSL de la Moselle. Annexe : Tableaux récapitulatifs.	1 1	
Point 29 – Participation au fonctionnement du CLLAJ. Annexe : Convention.	1 1	
Point 30 – Labellisation Cit'ergie de MM et programme d'action énergie-climat 2016-2020. Annexe : Programme d'actions.	1 1	
Point 31 – Plateau de Frescaty : projet de cession du bâtiment HB 73 à destination de la Ville de Marly. Annexe : Plan de situation.	1 1	
Point 32 – Plateau de Frescaty : lancement d'un marché de gardiennage en groupement de commandes avec l'EPFL.	1	
Point 33 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession de lots : agrément de MM. Annexe : Plan de situation. Annexe : Détail du projet de construction de logements et local professionnel.	1 1 1	
Point 34 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 9.1. Annexe : Plan de situation.	1 1	
Point 35.1 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité et approbation de l'avenant 5 à la convention financière. Annexe : Plan de situation. Annexe : compte-rendu financier annuel – tableau. Annexe : note de conjoncture. Annexe : tableau des cessions et acquisitions 2015. Annexe : avenant 5.	1 1 1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

